

Arbres menés à la dégénérescence de ses cellules, toitures des maisons corrodées, drapées d'une masse compacte et épaisse de poussière de ciment ou d'amiante qui, de surcroît, pollue l'atmosphère et génère différents risques environnementaux... En termes plus explicites, des citoyens exposés, soit atteints de plésisie galopante et des maladies respiratoires de types obstructifs, gravement invalidantes et mortelles... En outre, les sujets ayant inhalé en permanence le gypse, le clinker, la silice cristalline, matières premières concérées du ciment de la SCB, présentent des lésions graves et parfois irréversibles de la peau, des brûlures chimiques, la cécité, les dermatites. Dès lors, il apparaît comme une évidence que la ligne de production du ciment du broyeur b1 de la SCB, a une part active dans le score record des infections respiratoires aigües, deuxième pathologie ou maladie prioritaire, et principale cause de décès pour l'ensemble des affectés. Tels sont en substance, les éléments constitutifs de la violation en agglomération urbaine, du droit à l'environnement garanti par les articles 27, 28, 29, 74 et 98 de la Constitution du Bénin. Dans cette ambiance délétère de conflit délibéré avec la loi fondamentale, tout porte à croire que la SCB a bravé les décisions et le relevé n° /24/SGG/REL du 12 juin 2003 du Conseil des Ministres. Mais, que faire face d'une part, à l'inaction ou à l'action inappropriée de toutes les parties prenantes à ce fléau et d'autre part, à une telle attitude de liberté d'indifférence générale et méprisante qui apparaît comme le fait du prince ? D'où l'urgence à introduire ici et maintenant même au profit de la SCB-Boschier, enfermée dans une vaste problématique qui perdure éperdument, une action de la SP/CADHD. Quoi qu'il advienne, il est essentiellement question de revoir les conditions de la gestion des collectivités humaines, des risques et des menaces, notamment par une participation pure et parfaite du public cible. En définitive, il est indiqué que le principe de précaution induit par le management participatif des risques EQSS, soit mis en avant. Ce faisant, certaines actions potentiellement dangereuses dans des contextes menaçants et incertains, seront limitées, encadrées ou interdites, et ce sans attendre que des risques soient scientifiquement établis.



**Samuel DJENGUE** est titulaire d'un Doctorat en Communication, d'un Master professionnel, Spécialité Conception et Gestion de Projets numériques territoriaux de Paris X, d'un diplôme d'Administrateur, option Gestion des Entreprises etc. Administrateur (hors classe 2005), cet Officier de l'Ordre national du Bénin a exercé les fonctions de Chef et Chef adjoint du Département des Sciences du Langage et de la Communication à l'Université d'Abomey-Calavi, de Conseiller technique à l'Economie, de Secrétaire général et de Secrétaire général adjoint du Ministère de l'Economie et des Finances, de Directeur de l'Administration du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, de Sous-Préfet etc. Expert en développement de contenus, Université virtuelle africaine (Nairobi, Kenya) et Expert évaluateur pour le compte de l'Agence malienne d'Assurance Qualité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (AMAQ-SUP), il occupe actuellement, le poste de Secrétaire scientifique de la Formation doctorale Sciences du Langage et de la Communication à l'École doctorale pluridisciplinaire « Espaces, Cultures et Développement ». Il est également Promoteur et Coordonnateur, d'une part des offres de formation DUT (Diplôme universitaire de Technologie), Licence et Master professionnels dans la spécialité Conception, Gestion et Evaluation des Programmes numériques de Développement territorial et d'autre part de l'Unité de Recherche en Economie numérique appliquée à la Communication pour le Développement humain durable (UR-ENA-CADHD), de l'Association pour l'Eradication des Causes du Sous-développement et de l'Association « Les EPNOLOGUES Béninois ».

A. M. E. Judith DJENGUE Tovihoudji, docteurante (3<sup>ème</sup> année), est préventrice en Santé, Sécurité et Environnement. Elle est titulaire d'un Master 2 professionnel, Spécialité : Management de la Qualité de la Sécurité et de l'Environnement MQSE de l'Université OUAGA 1 - IGEDD et d'une Licence professionnelle en Génie de l'Environnement Option : Assainissement de l'Université d'Abomey-Calavi. Spécialisée en prévention des risques industriels et environnementaux, elle s'est engagée à réduire, à empêcher l'apparition, l'aggravation et l'extension des incidents et des accidents au niveau microéconomique et macroéconomique - l'amélioration de la conformité aux normes - la promotion d'une culture sécurité au sein des organisations. En outre, elle s'emploie à adapter les approches innovantes et durables. L'intéressée exerce actuellement les fonctions d'Animatrice, Santé, Sécurité et Environnement à NEEMBA (ex Bénin Equipement) Cotonou, Bénin. A ce poste, elle a acquis les compétences en audit, inspection SST et Environnement, sensibilisation et formation HSE, conception et déploiement de politiques SSE, élaboration du DUEVRP et documents connexes, études d'impact environnemental, gestion de projet.



ISBN: 978-99982-2-108-6  
Dépôt légal N°16559  
du 06/01/2025

Problématique du management participatif des risques environnementaux:contribution active de la CADHD pour la SCB

SAMUEL DJENGUE & AVAJENU M.E. J. DJENGUE TOVIHOUDI

SAMUEL DJENGUE & AVAJENU M.E. J. DJENGUE TOVIHOUDI



PROBLÉMATIQUE DU MANAGEMENT PARTICIPATIF DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX: CONTRIBUTION ACTIVE DE LA C4DHD POUR LA SCB

LES EDITIONS ADSK



2025